



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

création

Question écrite n° 19467

Texte de la question

M. Gilles Lurton attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les dispositifs de soutien à la création d'entreprises. Avec 549 805 entreprises créées en 2011 la France est première au classement des pays européens en nombre de créations annuelles. Les auto-entrepreneurs sont à l'origine de 53 % de ces créations. Toutefois, ces créations ont une pérennité limitée : 66 % des entreprises créées en 2006 étaient toujours en activité en 2009 et elles sont seulement 52 % après 5 ans d'activité. Un rapport d'évaluation de la Cour des comptes sur les dispositifs de soutien à la création d'entreprises pointe un pilotage insuffisant et une gouvernance déficiente en ce domaine. En effet, si les pouvoirs publics nationaux et locaux mettent en œuvre de nombreux dispositifs à la création d'entreprises, ils se font sans cohérence suffisante et sans vue d'ensemble de leur efficacité. Il apparaît également que les moyens déployés, nationaux ou locaux, ne sont pas répartis de manière équilibrée entre les trois types de créateurs d'entreprises que sont les chômeurs (1,6 milliards d'euros), les créateurs classiques (252 millions d'euros) et les innovants (267 millions d'euros). Les aides sont en outre concentrées sur la phase de création plutôt que sur le développement des entreprises malgré leur faiblesse à ce moment-là. Pour améliorer la situation, il conviendrait de définir une stratégie d'ensemble et en renforcer le pilotage. Cette recommandation de la Cour des comptes passe par la restructuration de l'Agence pour la création d'entreprises (APCE), en redéfinissant son positionnement sous l'autorité de ce responsable, son statut, sa gouvernance et ses missions. Pour la Cour, faute d'une telle restructuration, la question du maintien de cet organisme serait posée. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La création d'entreprise constitue un enjeu majeur pour le redressement productif de notre pays, en particulier, comme le relève la Cour des comptes, pour le renouvellement du tissu économique, le développement des entreprises innovantes et la lutte contre le chômage. C'est pourquoi le Gouvernement a organisé les assises de l'entrepreneuriat, qui ont abouti à 44 propositions en faveur de l'entrepreneuriat préparées par des groupes de travail participatifs. Le Président de la République a indiqué, à l'occasion de la clôture des assises de l'entrepreneuriat le 29 avril 2013, que le chantier de l'entrepreneuriat serait la quatrième réforme majeure de la politique économique du Gouvernement, après le pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, la création de la Banque publique d'investissement et l'accord national interprofessionnel sur la sécurisation des parcours professionnels. Il a tracé la feuille de route du Gouvernement en la matière et annoncé un ensemble de mesures emblématiques. Dans ce cadre, le Gouvernement présentera à l'automne 2013 un plan pour l'entrepreneuriat. Il prépare par ailleurs une réorganisation du pilotage de la politique en faveur de la création d'entreprise, qui a été initiée avec la décision de principe de désigner un haut responsable à l'entrepreneuriat. Certaines collectivités territoriales ont engagé des politiques d'accompagnement de la création d'entreprise. De nombreux réseaux d'accompagnement publics ou privés agissent quotidiennement sur le terrain. Un « pass' entrepreneur numérique » sera expérimenté pour améliorer la coordination de l'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux et des aides publiques en leur faveur. Le développement de l'accompagnement des projets entrepreneuriaux devra bénéficier aux différents publics susceptibles de prendre le risque

entrepreneurial, en tenant compte des obstacles particuliers à chacun dans leur démarche. Le Président de la République a marqué son souhait que soit renforcée la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat : l'inscription d'un programme sur l'entrepreneuriat dans le cadre du parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde professionnel des élèves du secondaire, la mise en place, dans l'enseignement supérieur, d'une formation spécifique et d'un accompagnement pour la création d'entreprise par les étudiants, permettront de répondre au souhait de plus en plus marqué par les jeunes générations de tenter l'aventure entrepreneuriale.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19467

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2050

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13245